

**TYPE DE FORMALITES : DISSOLUTION D'UNE SOCIETE OU
TRANSMISSION UNIVERSELLE DU PATRIMOINE A L'ASSOCIE
UNIQUE PERSONNE MORALE**

Formulaires à fournir :

Formulaire de modification d'une société: M2: <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R17342>

Pièces justificatives à fournir :

1 copie du procès-verbal, certifiée conforme par le liquidateur OU, en cas de transmission universelle du patrimoine à l'associé unique personne morale, 1 copie du procès-verbal de la société dissoute, certifiée conforme par le représentant légal.

1 copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou 1 exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis.



POUR LE LIQUIDATEUR

- **Liquidateur personne physique** (s'il ne figure pas déjà sur le K-bis de la société dissoute) :
- 1 original de la déclaration sur l'honneur de non condamnation et de filiation, et selon sa nationalité :
 - Liquidateur de nationalité française : 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité.
 - Liquidateur de nationalité étrangère résidant en France : Pour les ressortissants de l'Union européenne, de l'Islande, de la Norvège, du Liechtenstein, de la Suisse, d'Andorre, de Monaco et de Saint-Marin : 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité.
 - Pour les autres ressortissants : 1 copie recto-verso d'un titre de séjour ou 1 copie du récépissé de demande d'un titre de séjour, en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel, permettant l'exercice d'une activité commerciale.
- **Liquidateur personne morale** : 1 extrait K-bis original de moins de 3 mois.



AUTRES PIÈCES :

1 original du pouvoir nominatif signé par le liquidateur (ou le représentant légal en cas de transmission universelle du patrimoine), sauf si les actes comportent la procuration donnée au signataire du formulaire.